

LYNPARZA (OLAPARIB) : NOUVELLE FORMULATION DISPONIBLE EN COMPRIMES PELLICULES

Attention au risque d'erreurs médicamenteuses entre la forme comprimé pelliculé et la forme gélule

Votre médicament Lynparza, à base d'olaparib, est indiqué dans le traitement de certains cancers de l'ovaire, des trompes de Fallope et péritonéal, récidivant et sensible au platine suite à une chimiothérapie à base de platine.

En complément du Lynparza 50 mg disponible jusqu'ici uniquement sous forme de gélule, une nouvelle forme pharmaceutique est commercialisée depuis le 11/06/2019 en France. Il s'agit de comprimés pelliculés dosés à 100 mg et 150 mg.

L'existence de ces deux formes pharmaceutiques entraîne un **risque de confusion** entre gélule et comprimé pelliculé. On parle alors **de risque d'erreur médicamenteuse**.

Pourquoi cette modification ?

La nouvelle forme pharmaceutique comprimé a été développée pour limiter le nombre d'unités par prise pour les patients.

CONDUITE A TENIR

Les deux formes pharmaceutiques de Lynparza, gélule et comprimé, **ne sont pas substituables** sur une base de milligramme à milligramme c'est-à-dire que pour une même quantité de substance active les effets sont différents.

En revanche s'il juge le changement opportun **votre médecin traitant peut vous prescrire la nouvelle forme comprimé**.

Dans ce cas des **précautions** sont à prendre car la posologie pour les comprimés et les gélules est différente.

Afin d'éviter toute erreur de traitement :

- ♦ Vérifiez que la formulation (gélule ou comprimé) et le dosage (50 mg, 100 mg ou 150 mg) apparaissent sur la prescription faite par votre médecin.
- ♦ Assurez-vous lors de la dispensation par le pharmacien qu'il s'agit de la bonne formulation et de la bonne dose.

DISTINCTIONS A CONNAITRE

La prise du médicament varie en fonction de sa forme :

- ♦ Pour le Lynparza sous forme de **gélule** : la prise doit se faire 1 heure après le repas et il faut s'abstenir de manger au moins 2 heures après la prise.
- ♦ Pour le Lynparza sous forme de **comprimé pelliculé** : la prise peut être faite pendant ou en dehors des repas.

L'efficacité et la tolérance de ces deux formes pharmaceutiques doivent être inchangées. Si toutefois vous observez une différence, rapprochez-vous de votre médecin ou de votre pharmacien.

Ce document est disponible en téléchargement sur le site de l'ANSM : <https://ansm.sante.fr/S-informer/Informations-de-securite-Lettres-aux-professionnels-de-sante>



Pour déclarer tout effet indésirable :
www.signalement-sante.gouv.fr



Pour vous informer sur les médicaments :
<http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>